



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-trois et le sept avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel

Absents excusés :

Absents non excusés : Monsieur JACOB Patrick, Madame SAMPEDRO Nathalie.

*Nb de membres : 15*

*Présents : 13*

*Votants : 13*

*Pour : 13*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2023-15D : Travaux de restauration de la Collégiale Sainte Marie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que devant les nombreuses infiltrations la Commune a fait réaliser avec l'aide des Bâtiments de France et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes des travaux d'entretien de la toiture afin de mettre hors d'eau le bâtiment.

Il rappelle également qu'une mission diagnostic a été lancée et que le rapport a été présenté au Conseil Municipal. Une étude chiffrée des travaux a été effectuée afin de calibrer l'importance des travaux de restauration.

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée du diagnostic rendu par le maître d'œuvre BRUNELLE ARCHITECTURE et détaille les pathologies/préconisations poste par poste : maçonnerie, couverture, menuiserie, décorations intérieures, serrurerie, campanaire, électricité, autres (ancienne alimentation gaz, sols, ...)

Ces travaux ont été estimés et s'élèvent à 392 969.12 Euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux de restauration de la Collégiale Sainte Marie pour un montant de 392 969.12 Euros H.T.,

SOLLICITE

- SUBVENTION DRAC ..... 196 484.56 €
- SUBVENTION DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES ..... 196 484.56 €

AUTORISE le Maire ou son 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tous documents à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 13/04/2023*

*Et publication ou notification du 13/04/2023*



**Le Maire**

**Roger MARIA**